PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

APPEL A PROJET
ANS 2022

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Orientations pour les porteurs de projet en Pays de la Loire
SAVOIR ROULER A VELO (SRAV)

Contexte :

La note ANS 2022-DFT-01 du 14 février 2022 cadre les conditions du présent appel à projet

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » fait partie des priorités gouvernementales, portées par le ministère chargé des Sports et permet la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège.

En 10 heures minimum, il leur permet de : Devenir autonome à vélo, Pratiquer quotidiennement une activité physique, Se déplacer de manière écologique et économique.

L'acquisition des compétences du « Savoir rouler à vélo » se déroule en trois paliers :
- ⇨ 1e bloc : Savoir Pédaler - maîtriser les fondamentaux du vélo.
- ⇨ 2e bloc : Savoir Circuler - découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.
- ⇨ 3e bloc : Savoir Rouler à Vélo - circuler en situation réelle

Eligibilité des demandes :

- Les structures figurant à **l'annexe 5 de la note ANS 2022** sont éligibles à l'appel à projet SRAV.
- Pour pouvoir prétendre à un accompagnement financier, le porteur de projet doit être **référencé sur le portail SRAV** du ministère des sports. https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/intervenant/
- Les projets éligibles ciblent **l'organisation de stages** « savoir rouler à vélo », **quel que soit le ou les bloc(s) concerné(s)** et quel que soit les modalités d'organisation (massée ou perlée)**.**
- **L'achat de matériel** est éligible dans la limite de 500€ HT unitaire (par exemple 5 vélos à 200 € pièce). Les projets ne peuvent cependant pas reposer que sur l'achat de matériels.
- **Les attestations** délivrées aux enfants seront éditées à partir du **portail « Savoir rouler à vélo »** du ministère des sports : https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/

Public ciblé : **Enfants de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège**

Conditions d'organisation des stages : Les actions devront **avoir débutés en 2022** mais pourront se dérouler jusqu'au 30 juin 2023.

Conditions d'accompagnement :

1) Un accompagnement plancher est fixé à 1500 € ou 1000 € si le **siège social du porteur de projet** se situe en Zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural.
2) Le porteur de projet s'engage à transmettre un **compte rendu financier** (via Compte Asso) et à saisir **des informations sur les actions réalisées** sur le portail « Savoir rouler à vélo » / onglet « Je déclare une intervention »
3) Le porteur du projet s'engage à faire apparaitre dans le budget de l'action les co financements ou multi financements liés à l'action (« Génération vélo », PSF, emploi ANS, autres....)
   « Génération vélo » étant un dispositif CEE dont les collectivités peuvent être bénéficiaires, nous vous invitons à contacter , le cas échéant, celle au sein de laquelle s'inscrit votre action pour l'inciter à déposer un projet sur la plateforme « génération vélo »

Démarche :

Se connecter sur « Compteasso » et créer une demande de subvention *(tutoriel joint à l'AAP)* :

https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login
Sélection du financeur et de la subvention :
Code financeur : 153 - Délégation régionale -Pays de la Loire (DRAJES)
Dispositif : Agence du sport
Sous-dispositif : Aide territoriale (hors emploi)
Nature de l'Aide : Aide au projet
Modalité de l'aide : Autre aide au projet
Objectifs opérationnels : Développement de la pratique fédérale
Modalité ou dispositif : Savoir rouler à vélo

- Lancement de l'appel à projet : **15 avril 2022**
- Date limite de dépôt des demandes sur "Compte-Asso" : **15 Juillet 2022**
- Date de la délibération d'attribution des subventions : **14 Septembre 2022**
- **Contact : Secrétariat de la DRAJES au 02 40 12 87 54 /**

  Par mail à ce.pole-sports-drajes@ac-nantes.fr

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter votre référent départemental SRAV avant le dépôt de votre dossier :

44 : Loire Atlantique : Frédérix ARINO : frederic.arino@ac-nantes.fr

49 : Maine et Loire : Nicolas ROUSSEL : nicolas.roussel@ac-nantes.fr

53 : Mayenne : Yann PESCHARD : yann.peschard@ac-nantes.fr

72 : Sarthe : Noémie COUPEAU: noemie.coupeau@ac-nantes.fr

85 : Vendée : Karine ARSICAULT : karine.arsicault@ac-nantes.fr